22ème Édition

du BRIK à BRAK (Vide Grenier)

de NANCRAY

Dimanche 01 Septembre 2019

À partir de 07H00

Buvette & Restauration rapide sur place

Organisé par le comité des Fêtes de Nancray

Renseignements et Réservations au :

07.82.29.26.06

brikabraknancray25@gmail.com

IPNS

INSCRIPTION AU BRIK À BRAK DE NANCRAY

MODALITÉS

La fiche de réservation ainsi que le règlement intérieur ci-joints doivent être complétés et retournés accompagnés du règlement au :

Comité des Fêtes de Nancray

chez Mlle Anne-Sophie GAIFFE

18 rue de la Corvée – 25360 NANCRAY

Renseignements : 07 82 29 26 06 ou brikabraknancray25@gmail.com

Aucune demande incomplète ne sera prise en compte.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.

COMITÉ des FÊTES
DE NANCRAY

RÉSERVATION BRIK A BRAK
ANNÉE 2019

Nom – prénom : _____

Adresse : _____

CP Ville : _____

Tél : _____

Mail : _____

N° pièce d'identité : _____

Nombre d'emplacement (1 emplacement mesure 5m x 3m):

_____ x 10 € = _____ €

Règlement par :

☐ Espèce

☐ Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes

Date :

Signature :

Objets vendus* :

_____

_____

_____

_____

_____

* Préciser le type d'objets vendus : livres, CD, vaisselle….

PARTIE RÉSERVÉE A L'ASSOCIATION

Emplacements n° :

RÉGLEMENTATION VIDE-GRENIER - NANCRAY

1. Le présent document a pour objet de réglementer les activités des particuliers qui, le jour du vide-grenier, souhaitent exposer, sur un périmètre réservé, sécurisé et matérialisé au sol.
2. Le vide-grenier dénommé « Brik à Brak » est réservé uniquement aux exposants particuliers.
3. L'exposant s'engage à verser une participation aux frais d'organisation au **Comité Des Fêtes de Nancray**, seul organisateur. Le montant est communiqué lors de l'inscription.
4. Les emplacements sont attribués au fur et à mesure des inscriptions et ne sont validés qu'après réception de tous les justificatifs, paiement et documents demandés. Le comité des fêtes se réserve le droit de refuser un participant.
5. Les places ne sont pas remboursables, sauf annulation de la manifestation par l'Association ou la Mairie. Les places sont gardées jusqu'à **7 h 30** ; Faute de présence, elles pourront être réattribuées aux exposants de dernière minute remplissant toutes les conditions d'inscription.
6. Il ne sera admis que 2 véhicules par réservation, pour l'installation. Pour des raisons de sécurité, après **8 h 00**, plus **aucun** véhicule ne sera autorisé à stationner dans la zone d'exposition définie.
7. L'installation peut se faire entre **6 h 00** et **8 h 00**. Aucune table n'est fournie, prévoir le support qui vous convient pour l'exposition. Tout exposant s'engage à ne pas quitter son emplacement avant **18 h 00**, sauf cas exceptionnel. S'il doit partir avant, il en fera la demande à un responsable de l'Association organisatrice, ceci pour le bon déroulement de son départ.
8. Chaque exposant est responsable de son emplacement et de son étal. L'équipe organisatrice ne peut être tenue responsable de vol ou détérioration d'objets exposés ou de matériels. L'exposant s'engage à tout débarrasser et ne rien laisser lors de son départ. Des sanctions seront prises si la place reste encombrée ou sale.
9. Le site est sécurisé, mais il est impératif de respecter les panneaux d'information, le code de la route et le sens de circulation défini et fléché pour cette manifestation.
10. La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'Association organisatrice.
11. Tout exposant ou visiteur qui ne se conformerait pas aux directives et qui aurait un comportement outrancier sera immédiatement sanctionné selon le degré d'incivilité avec, en cas de délit grave, le recours aux forces de l'ordre.
12. L'accès au vide-grenier reste gratuit pour le visiteur.
13. Par sa signature, l'exposant accepte que ses données personnelles soient utilisées dans le cadre des communications du Comité des Fêtes pour les manifestations qu'il organise. Il est informé qu'il peut à tout moment :
    - bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement ;
    - s'opposer au traitement des données vous concernant ;
    - disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment ;
    - donner des directives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès.

Nom et prénom :_____

Adresse :_____

Date : _____

Signature :